

**VILLE DE SENONCHES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2017**  
**SOUS LA PRESIDENCE DE M. XAVIER NICOLAS**

La convocation a été établie et affichée le 11 août 2017

Le nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance est de 22.

**OUVERTURE DE LA SEANCE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Madame Valérie CHANTOISEAU.

*APPEL NOMINAL*

**ETAIENTS PRESENTS :**

M. Xavier NICOLAS, Mme Janine DUTTON, Mme Liliane YVEN, M. Jacques DESMONTS, ~~Mme Elisabeth STANDAERT~~, M. Michel DESHAYES, ~~Melle Paula MANCEL~~, M. Philippe MARTOJA, Mme Marie-Thérèse VERCHEL, M. Jean-Pierre SOUHY, ~~Mme Françoise DESPAS~~, ~~M. Aurélien MOREAU~~, ~~Mme Laurence LAGANE~~, ~~M. Jacky VIGNERON~~, ~~Mme Christelle COLAS~~, M. Eric GOURLOO, Mme Valérie CHANTOISEAU, ~~M. Michel MERCIER~~, Mme Elodie BOSSENEC, ~~M. Jean-Pierre FOURNIER~~, Mme Marie-Agnès RUEL, ~~M. Pascal BIROLLEAU~~

**ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :**

<b>Mandant</b>	<b>Mandataire</b>	<b>Date de procuration</b>
M. Jean-Pierre FOURNIER	Mme Janine DUTTON	22/08/2017
Mme Laurence LAGANE	M. Philippe MARTOJA	23/08/2017
Mme Paula MANCEL-MOREAU	Mme Liliane YVEN	23/08/2017
M. Aurélien MOREAU	M. Michel DESHAYES	23/08/2017
Mme Elisabeth STANDAERT	M. Xavier NICOLAS	23/08/2017
Mme Christelle COLAS	Mme Valérie CHANTOISEAU	23/08/2017
Mme Françoise DESPAS	Mme M. Thérèse VERCHEL	23/08/2017

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Jacky VIGNERON, M. Michel MERCIER, M. Pascal BIROLLEAU

**1 – PROCES VERBAL DES REUNIONS PRECEDENTES**

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des réunions du 20 avril et 30 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité.

## **2 – REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE LA COMMUNE DE SENONCHES : APPEL D’OFFRE**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la revitalisation des centre-bourgs est un enjeu majeur des années à venir pour les territoires ruraux en particulier. Cette situation s’observe sur tout le territoire national et fait l’objet de nombreux colloques et articles.

Madame la Préfète et les services de l’Etat en Eure-et-Loir, le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignation conscients de ces enjeux, souhaitent à travers un travail sur un premier cas concret au niveau de notre commune, mettre en place une politique intégratrice avec les collectivités qui le souhaiteront.

La commune de Senonches, confrontée à cette problématique, pourrait servir de démarche expérimentale pour l’étude et la mise en œuvre des éléments relatifs au cahier des charges.

L’objet de l’étude, par appel d’offre, consiste à étudier les conditions de revitalisation du centre-bourg de Senonches, notamment de son offre commerciale et de l’habitat en hyper centre. Les objectifs recherchés tendent à :

- Dans un premier temps, répondre aux besoins de la population locale et, dans un second temps, favoriser l’accueil de nouveaux habitants, notamment parmi les actifs du territoire résidant ailleurs ;
- Redonner de l’attractivité et son rôle de sociabilisation au centre-bourg ;
- Limiter la banalisation des paysages et préserver l’identité et les caractéristiques paysagères et architecturales du Perche Senonchois ;

Cette démarche sous-tend la maîtrise de l’extension urbaine au profit de la reconquête du bâti existant en cœur de bourg.

Le titulaire du marché devra permettre à la commune, à travers une mission de conseil et d’ingénierie, d’établir une stratégie globale sur les 10 à 15 prochaines années, de définir les actions à mener à court, moyen et long termes, et les conditions de leur réussite. Cette étude constituera également un document de référence pour les partenaires financiers.

La maîtrise d’ouvrage sera assurée par la commune de Senonches, sur la base d’un comité de pilotage restreint comprenant la commune, l’Etat, le Conseil Départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La mission comprendra une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

### 1 – tranche ferme

- Phase 1 : diagnostic et analyse du fonctionnement du centre-bourg
- Phase 2 : analyse socio-économique
- Phase 3 : élaboration de scénarios
- Phase 4 : définition du projet urbain

### 2 – tranche conditionnelle

- Tranche conditionnelle 1 : mission de coordination urbaine et architecturale
- Tranche conditionnelle 2 : labellisation

Le délai d’exécution de l’étude est fixé à 7 mois, délai de validation de chacune des phases inclus.

Le prestataire retenu proposera, dès le lancement de l'étude, un calendrier prévisionnel des COPIL en fonction de la durée de chacune des phases de la prestation définie par le maître d'ouvrage. Ce planning intégrera également les dates des différentes phases, du diagnostic, de la réunion d'information et des ateliers de travail.

Plan de financement :

40 % Caisse des Dépôts et Consignations

40 % Conseil Départemental

20 % commune

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de :

- Donner son accord au projet présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté à la majorité.

### **3 – COMMERCE LOCAL : PARTENARIAT**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire d'une demande d'un commerce local afin que la commune, dans le cadre de la lutte contre la désertification des centres bourgs, se porte garante auprès d'un fournisseur à hauteur de 15 000 €, et ce pour reconstituer ses stocks.

Ce commerce fait l'objet d'un rachat et le propriétaire de cette épicerie souhaite le relancer avec une nouvelle enseigne, à des prix plus bas.

Afin de cadrer juridiquement cette demande, les services de la Préfecture ont été contactés. Ainsi, il s'avère que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 date de l'application de la loi Notre, les Communautés de communes disposent de la compétence obligatoire « action de développement économique ».

De ce fait, la commune ne peut donc pas apporter sa garantie pour permettre à l'entreprise de constituer son stock. Cette démarche ne correspond pas au cadre légal.

Cette question est donc ajournée et sera abordée au Conseil communautaire des Forêts du Perche.

### **4 – COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

1° - Vente SAFER (candidature à l'acquisition de terrain)

2° - Aménagement centre bourg : réunion de présentation le 5 septembre à 19 H

## PROCHAIN CONSEIL SEPTEMBRE 2017

### EN ATTENTE

#### 4 - CONVENTION OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité d'établir une convention entre la commune de Senonches et l'Office National des Forêts pour l'entretien du « Sentier de l'Orée du bois », sentier accessible à tous en forêt domaniale de Senonches.

En effet, la forêt domaniale est un lieu privilégié pour développer l'accueil du public et la découverte de l'environnement. Elle constitue un atout pour accroître l'attractivité touristique de Senonches et développer sa notoriété comme son activité. Il est nécessaire que cet accueil puisse se faire dans les meilleures conditions possibles.

La convention précédente étant arrivée à l'échéance, il est en effet primordial de poursuivre le partenariat pour faire en sorte que cet équipement bénéficie d'un entretien régulier garant du confort et de la sécurité des usagers qui l'empruntent, et plus particulièrement les personnes en situation de handicap.

Lors de l'ouverture au public du sentier pédagogique, il avait été convenu de partager entre l'ONF et la commune les travaux d'entretien suivants :

<b>Nature des travaux</b>	<b>Période recommandée</b>	<b>Coût estimé en € HT</b>	<b>Intervenants</b>
Expertise des arbres	1 fois par an mai/juin	650 €/journée d'expert arbre conseil ONF	ONF
Elagage/Abattage de sécurisation	1 fois par an mai/juin	Ets Goueffon élagage de 500 à 1000 € suivant nature de l'intervention	ONF
Soufflage des feuilles/branches	2 à 3 fois/an juin – août (si nécessaire novembre)	500 € pour 3 passages avec souffleuse Sthil	ESAT (commune)
Rafrâichissement du système racinaire (chablis)	1 fois par an	100 € pour 1 passage	ONF
Nettoyage des visuels	mai-juin	300 € pour passage	Services techniques municipaux
Débroussaillage	1 à 2 fois par an juin-juillet	1 000 € par passage	ONF
Fauche de la prairie d'entrée	1 fois par an juin-juillet	400 € par passage (avec tracteur valtra T 121 et un gyrobroyeur vertical)	ESAT (commune)
Changement des billons du Tronc-binoscope	Tous les 2 ans	300 €	ONF
Rafrâichissement des souches pupitres	1 fois par an mai-juin	100 € (avec tronçonneuse MS 201)	ONF si nécessaire

Surveillance de l'état des mobiliers	1 fois par an mai-juin	500 € pour un passage avec outils	Services techniques municipaux
Remplacement de mobiliers/visuels	Au cas par cas	Sur devis (pose : clôtures senonchoises, achat mobilier/visuel : atelier bois ONF	Services techniques municipaux
Entretien du dispositif champignons	1 fois par an mai-juin	100 €	Services techniques municipaux
<b>TOTAL</b>		<b>3 650 € (hypothèse minimal) à 5 450 € hors opération de remplacement de mobilier</b>	

Aussi, il est proposé aux membres présents de donner leur accord à la signature de cette convention.

## **5 – DECISIONS MODIFICATIVES**